

La Macaza, le 11 novembre 2021 |

Yvan Plante y-11-13 10:51

Commentaire [1]:

Monsieur Yves Bélanger  
Maire  
Municipalité de La Macaza  
Québec, Canada

Objet: Partage de la voie publique au lac Clair

Monsieur le maire,

les résidents du lac Clair marchent, courent et bicyclent autour du lac depuis toujours. Ce sont les principales activités physiques des villégiateurs durant les quatre saisons. Le tour du lac Clair est un circuit de quatre kilomètres en bordure de la forêt boréale. Mais, ce chemin partagé devient de plus en plus dangereux.

Plus les chemins s'élargissent et que les trous dans la route disparaissent, plus la vitesse des véhicules motorisés augmente. Le chemin partagé est devenu une piste de course, une autoroute dangereuse monopolisée par les véhicules motorisés qui terrorisent les marcheurs, les coureurs et les cyclistes. Les véhicules motorisés se sont emparés d'un chemin panoramique qui a comme vocation d'être partagé par différents usagers.

Nous demandons au conseil municipal de La Macaza de rétablir le partage sécuritaire du chemin qui ceinture le lac Clair entre les marcheurs, les coureurs, les cyclistes et les conducteurs de véhicules motorisés.

Dans une ville, on partage la voie publique en construisant des trottoirs, des pistes cyclables ou en délimitant la chaussée asphaltée. Dans une municipalité entourée de forêts publiques, c'est des aménagements conformes à la nature des lieux qu'il faudrait adopter.

Nous proposons au conseil municipal de rechercher avec les citoyens du lac Clair des solutions acceptables pour tous les utilisateurs du chemin de ceinture du lac.

Nous proposons de créer un projet pilote avec des aménagements qui assureraient un partage sécuritaire et équitable de la voie publique autour du lac Clair.

Bien vôtre,

Yvan Plante, président  
Association des propriétaires du lac Clair